

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 27 mai 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, M. Hanotin, M. Taïbi, M. Grandin, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Coppi donnant pouvoir à Mme Maroun

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Monany, M. Prudhomme



Délibération n° 01-04 du 27 mai 2021

MARCHÉ DE TRAVAUX DE PEINTURE ET RAVALEMENT DANS LES BÂTIMENTS ET COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX – MARCHÉS SUBSÉQUENTS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles R2124-2 et suivants, L.2125-1 1° et R.2162-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- DÉCIDE, en application des articles du Code de la commande publique susvisés, le lancement d'une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert pour la passation d'un accord-cadre à 2 lots permettant d'assurer la réalisation de travaux de peinture, ravalement dans le cadre de travaux de grosses réparations, de rénovation, d'amélioration et d'entretien à réaliser dans les bâtiments départementaux ;

- AUTORISE la passation d'un marché comprenant 2 lots pour une durée de 4 ans et dont les seuils sont les suivants :

- Lot n° 1 : accord-cadre mono attributaire à bons de commande (lot réservé)
Minimum : 400 000 € HT soit 480 000 € TTC
Maximum : 2 400 000 € HT soit 2 880 000 € TTC
- Lot n° 2 : accord-cadre multi-attributaires à bons de commande et marchés subséquents



Minimum : 1 000 000 € HT soit 4 800 000 € TTC (pour chaque titulaire)

Maximum : 20 000 000 € HT soit 24 000 000 € TTC (pour l'ensemble des titulaires)

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises ;

- AUTORISE Monsieur le président du conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, les marchés correspondants.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.